



BORDEREAU DE VERSEMENT DES COTISATIONS 2025
Cet appel de cotisation vaut également une note de débit

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT ADHERENT

Nom :			
Forme juridique :	SIRET :		
Activité :			
Code APE	Code IDCC*		
Adresse :			
CP - Ville:			
Téléphone :	Mail :		

*IDCC : N° de convention collective à 4 chiffres (ou par défaut son nom)

CONTACT COTISATION

Nom :	Prénom :	
Fonction :		
Dématérialisation :	Mail cotisation :	

EFFECTIFS DE L'ETABLISSEMENT AU 31/12/2024



Total des effectifs toutes catégories confondues

CALCUL DE LA COTISATION

Selon votre situation, choisir parmi l'une des deux propositions ci-dessous :

- Pour les entreprises, salaires plafonnés déclarés à la Sécurité Sociale en 2024 (1a) €
- Pour les syndicats, le nombre de salariés représentés au 31/12/24 (1b) salarié(s)

Application du barème :

(2) 0,11%

Montant de la Cotisation annuelle calculée [(1a) ou (1b)] x (2) =

€

Le montant minimum de cotisation étant de 250 €, si votre calcul est en dessous de cette somme, merci d'indiquer 250 € dans la case →



MODALITES DE PAIEMENT (1 case à cocher)

- Pour toute cotisation**
1 fois : Echéance au 15 février 2025
- Cotisation inférieure ou égale à 2 000 €**
Paiement en 2 fois : Echéances au 15 février 2025 et au 30 juin 2025
- Cotisation supérieure à 2 000 €**
Paiement en 4 fois : Echéances au 15 février 2025, au 31 mars 2025, au 30 juin 2025 et au 30 septembre 2025

RIB : SOCIETE GENERALE
IBAN : FR76 3000 3023 1100 0500 1688 125
BIC : SOGEFRPP

Cachet et Signature

Exonération de TVA